

UNION NATIONALE DES CHAUFFEURS PROFESSIONNELS FORCE OUVRIERE

Le 24 mai à LONGUNESSE, l'Union Locale Transports FO – UNCP de St OMER a tenu son assemblée générale.

Maurice MEKERKE, secrétaire de l'Union Locale des Transports et président de séance, lit son discours de bienvenue :

"Contrairement à la région minière, l'audomarois n'est pas une région de culture syndicale, mais depuis quelques temps, on ressent un réel besoin d'avoir des syndicats. Est-ce le fait que la population, contrairement aux années précédentes, se sent plus concernée par le chômage et la précarité ? La situation change et la région audomaroise est l'une des plus touchées dans le Pas-de-Calais.

Ceci est d'autant plus vrai dans le transport routier en général, les patrons transporteurs licencient pour n'importe quelle faute, bien évidemment pour faute grave afin de ne pas payer les indemnités, d'embaucher des chauffeurs des pays de l'Est, en les sous-payants, ce qui fausse la concurrence, à ne pas payer toutes les heures de travail effectuées, etc.

Les menaces de délocalisation sont courantes, toutes les procédures se font au détriment des salariés, mais aussi des transporteurs honnêtes.

Combien faudra-t-il de licenciements abusifs, de menaces, avant que les chauffeurs routiers marchandise et voyageurs de la région audomaroise réagissent ? Nous pouvons dire que se syndiquer n'est pas une tare, c'est simplement faire preuve de responsabilité et le syndicat FO-UNCP n'est pas un anti-patron, il est là pour lutter tous jours et encore, la preuve en est que depuis 2006 où j'ai repris avec l'ensemble du Bureau, le flambeau laissé par Marcel, nous n'avons pas cessé de monter en puissance dans les adhésions, ceci grâce à nos actions mais aussi à l'adhésion au contrat MACIF, contrat spécialement établi pour les salariés syndiqués dont le permis de conduire est un "outil de travail".

Je voudrais terminer en remerciant de leur présence, l'ensemble du bureau de l'USDTL FO-UNCP du Pas-de-Calais, Dominique VANDENBERGUE secrétaire général adjoint de l'UL de St OMER et Marc LOMBART qui représente l'U.D. FO du Pas-de-Calais, les responsables des syndicats d'entreprises, les membres du bureau, les syndiqués actifs et retraités qui par leur soutien, nous aident à continuer la défense des salariés. A vous tous un grand merci !!".

Marc LOMBART fait le constat que le syndicalisme dans le Pas-de-Calais se porte bien puisque nous créons des syndicats. Devant la signature CGR-CFDT avec le MEDEF, tous les salariés devront être très attentifs et tout faire pour que Force Ouvrière remporte les élections prud'homales prévues le 3 décembre 2008.

Bruno LEFEBVRE lance ensuite la discussion. Son allocution portera en partie sur les **Salaires au plan national** :

Un accord paritaire a été signé avec une seule des organisations patronales –TLF– pour le **secteur routier marchandise**. L'augmentation des salaires est de 2,5% en janvier et de 1,5% à la prochaine augmentation du SMIC. Une seule organisation patronale étant signataire, il a fallu attendre l'arrêté d'extension pour que l'accord puisse être appliqué à toutes les sociétés de transports. C'est chose faite depuis le 21 mai 2008. Pour le section **Transport Voyageur**, l'accord qui avait été signé en septembre 2006 a été étendu par arrêté le 31 janvier 2007. Il porte sur 3 augmentations successives – +3% le 1^{er} octobre 2006, +1,5% le 1^{er} janvier 2007 et + 0,7% le 1^{er} janvier 2008. Pour 2008, les discussions sont ouvertes et un accord est en vue entre certaines organisations syndicales et patronales sur une augmentation de salaire de 2,4% en mai 2008, et de 0,2% en octobre 2008. Il convient d'attendre que les grilles de salaires soient publiées pour valider ces augmentations.

Gasoil trop cher, concurrence déloyale, ce sont les prétextes invoqués par les patrons pour sous-traiter et sous-payer leurs salariés. Ces mêmes patrons se disent stupéfaits quant leurs employés

n'hésitent plus à recourir aux prud'hommes pour récupérer le paiement des heures supplémentaires et des repos compensateurs.

Autre sujet à discussion : **la suppression du permis blanc**. Les professionnels routiers ont besoin de cet outil de travail. La discussion révèle l'hostilité des associations caritatives, tout comme celle du Ministère des Transports. Rien ne bouge!!

En ce qui concerne les frais de déplacement :

- **Marchandises, indemnités.** Au 1^{er} janvier 2008, repas midi ou soir >12,08 euros, repas unique nuit >7,23 euros, casse-croûte >6,54 euros, indemnité de grand déplacement > 1 repas + 1 découcher >38,62 euros, 2 repas + 1 découcher > 50,70 euros, 18% de plus en international.

- **Voyageurs et sanitaires indemnités.** Au 1^{er} août – repas midi ou soir > 11,32 euros, repas unique >7 euros, indemnité spéciale >3,13 euros, casse-croûte >6,25 euros, indemnité spéciale de petit déjeuner > 3,13 euros, indemnité de chambre et indemnité de petit déjeuner >22,75 euros, indemnité de repos journalier > 26,17 euros.

La discussion a ensuite porté sur le Congé de Fin d'Activité (CFA) dans les transports marchandises, voyageurs et transports de fonds. Il n'y a là pas péril en la demeure, mais il est un fait certain que le gouvernement na rien voulu "lâcher" au dernier trimestre 2007, tout comme il ne lâchera rien en 2008 et les années à venir. Les organisations syndicales ont répliqué qu'en cas de maintien de cette décision, la grève qui éclaterait risquerait de coûter plus cher que ce qui est demandé. Le gouvernement a fini par régulariser 2007 et, par courrier envoyé aux organisations syndicales, il s'est engagé sur toute la durée du quinquennat présidentiel.

Nouvelle Législation Européenne - Temps de travail des 25 pays de l'Union :

- Temps de conduite de 56 heures sur une semaine isolée
- 52 heures en moyenne pour les longues distances
- 48 heures de travail pour les petits parcours
- repos journaliers et hebdomadaires plus contraignants, temps de pause également. Au bout de 4 H 30, temps de pause de 45 minutes qui peut être fractionné en 2 pauses distinctes (15 minutes puis 30 minutes).

A l'avenir, les chauffeurs ne seront plus les seuls "punis". Patrons transporteurs et Chargeurs le seront aussi ; Les normes européennes sont appliquées depuis avril 2007.

Sécurité du permis professionnel :

La Fédération des Transports et LA MACIF ont conclu en mai 2006 un contrat à souscription individuelle réservé aux salariés à jour de leurs cotisations syndicales. Ce contrat est une garantie sur les conséquences pécuniaires qui peuvent résulter de la suspension, de l'invalidation ou de l'annulation du permis de conduire et lorsque des frais de stages, de reclassement ou de licenciement viennent s'y ajouter. Ce contrat garantit également une assistance juridique devant les tribunaux et une assistance rapatriement, en cas d'agression ou de décès.

Les élections prud'homales de décembre 2008 sont ensuite évoquées. Ce sera un temps fort pour notre organisation syndicale. Il faudra regagner des points sur les autres organisations et pourquoi pas gagner ces élections !

En conclusion à cette assemblée, Maurice MEKERKE se félicite du travail qui a été effectué à l'U.L. Transports ou dans des entreprises telles que comme GILLERS ou DEROO.

Nouveau Bureau : Maurice MEKERKE secrétaire général et responsable prud'hommes, Gilles BRANLY secrétaire adjoint, Bertrand WYSOCKI trésorier, Norddine MESSAOUD trésorier adjoint, Marcel LAGAIZE, Raymond JACQUES, membres du bureau.

L'assemblée s'est achevée par le verre de l'amitié.

La solidarité au quotidien



Mercredi 1^{er} octobre 2008
Centre Mercure
58, Boulevard Carnot à Arras.

JOURNÉE RÉGIONALE TRAVAIL ET HANDICAP

L'Union Départementale Force Ouvrière du Pas-de-Calais organise avec la Confédération la journée régionale travail et handicap Nord Pas-de-Calais Picardie

Dès à présent retenez cette date sur vos agendas !!
Plusieurs tables rondes seront animées par de nombreux intervenants.

L'U.D. F.O. PAS-DE-CALAIS

« Travailler plus pour gagner plus »

La loi sur les heures supplémentaires est applicable depuis le 1^{er} octobre. **Après 6 mois, nous souhaitons y revenir afin de dresser un premier bilan pour le secteur privé, mais également rappeler nos doutes et réserves sur les effets que l'on peut en attendre.**

Pour rappel

La loi prévoit la **défiscalisation** des heures supplémentaires (HS) au titre de l'impôt sur le revenu, leur **majoration** systématique à 25 ou 50% sauf accord collectif, et surtout une **réduction de cotisations** sociales salariales (plafonnée à 21,5% du salaire brut), qui permet d'accroître encore le net reçu. Ajoutons que l'employeur bénéficie d'une déduction de cotisations patronales de 0,5 euro/heure (1,5 euros dans les entreprises de 20 salariés et moins).

Premier bilan

144 millions d'HS effectuées dans ce cadre sur le dernier trimestre 2007 : cela a assurément permis à ceux qui en ont profité d'accroître leur revenu (majoration et baisse des cotisations salariales).

Pour autant, faute de statistiques antérieures, il n'est **pas possible de savoir si cela a représenté un niveau permettant d'accroître significativement le pouvoir d'achat des salariés.**

Ni de savoir qui en a bénéficié, alors que le mécanisme même de la loi crée de facto des inégalités entre salariés : il est plus favorable pour les bas salaires mais moins avantageux pour les temps partiels, et il reste compliqué à mettre en œuvre pour les salariés en modulation.

Des limites sérieuses et des effets pervers

Nous avons dès la présentation du projet de loi émis un **certain nombre de réserves qui restent d'actualité.**

Le **salarié ne peut pas choisir d'effectuer des heures supplémentaires** : l'employeur reste seul décisionnaire. Selon les secteurs et les besoins des entreprises, il y aura des chanceux ou pas.

La **loi pourrait être un frein aux revalorisations salariales, les directions raisonnant globalement.** D'un côté, l'exonération de cotisations patronales étant forfaitaire, **toute augmentation salariale réduit son impact** sur le coût du personnel. De l'autre, l'utilisation de la loi TEPA **donne un argument aux directions** pour limiter les augmentations générales au motif que le pouvoir d'achat des salariés a déjà été augmenté au travers des HS effectuées.

De plus cela pourrait être un **frein au remplacement des départs et à l'embauche** : le salarié en place présente l'avantage d'être connu et formé et, d'un point de vue financier, les réductions sur les HS peuvent être supérieures aux cotisations nettes payées (après Fillon). La tentation de ne pas recruter et de recourir aux HS pourrait donc être grande...

Enfin, **la loi pourrait avoir un effet pervers sur le pouvoir d'achat pour les revenus les plus modestes** : le salaire correspondant restant intégré au revenu fiscal de référence, la réalisation d'heures supplémentaires pourrait entraîner une baisse des prestations sociales ou une hausse des taxes fondées sur ce montant (prime pour l'emploi, allocations de la CAF, taxe d'habitation...). Et alors même que l'ensemble des salariés non imposables ne bénéficiera pas de l'effet défiscalisation.

Au final une loi pour rien ?

Une chose est sûre, le mécanisme de la loi a représenté **sur le dernier trimestre 2007 près de 600 M € d'exonérations sociales, qui seront vraisemblablement compensées** (afin de ne pas peser sur le régime général) par des transferts provenant du budget. Mais après ? A l'heure où le déficit public français est au centre des débats politiques, **comment financer une mesure que le gouvernement estime dorénavant à 4 milliards d'€ annuels ? Si c'était en augmentant les prélèvements obligatoires, il s'agirait au final de donner d'une main à certains (des salariés mais également les employeurs) ce qui est repris à tous les salariés de l'autre...**

Par ailleurs, au niveau macro-économique, et la grande majorité des économistes le signalent depuis longtemps, **ce projet s'inscrit dans un objectif de relance de la croissance par la demande qui ne sera jamais atteint** : les revenus **supplémentaires resteront limités** à l'échelle du pays (le nombre d'heures supplémentaires reste plafonné et la loi ne favorise pas l'emploi) et la demande en résultant **devrait favoriser les importations** (augmentant un déficit extérieur déjà record) et **non la production intérieure, et donc l'emploi en France.**

Tout ça pour ça ?

Gérard GRATCH - Legrand Fiduciaire LILLE - 03.59.56.06.24